
Jour de séance 31

le jeudi 30 mai 2019

13 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Harvey a parlé de l'absence d'un député à la Chambre. Le président de la Chambre demande au député de se rétracter ; le député obtempère.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande à M. D'Amours de retirer l'allégation qu'il a faite selon laquelle l'hon. M. Cardy aurait induit la Chambre en erreur ; le député obtempère. Le président demande aussi à l'hon. M. Flemming de retirer divers propos non parlementaires qu'il a tenus à l'égard de M. D'Amours ; le député obtempère.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la troisième lecture, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 14 h 8, reprend à 14 h 30.

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 36, proposé par M. Austin, appuyé par M^{me} Conroy, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 36 soit amendé comme suit :

par l'insertion, après « processus d'arbitrage exécutoire », de ce qui suit :
« selon les modalités dont conviennent toutes les parties à la négociation et le gouvernement provincial ».

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 22

| | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| l'hon. M. Holder | l'hon. M ^{me} Anderson-Mason | l'hon. M. Urquhart |
| M. Savoie | l'hon. M. Gauvin | l'hon. M. Oliver |
| l'hon. M. Higgs | l'hon. M. Stewart | M. Northrup |
| l'hon. M. Steeves | l'hon. M. Cardy | M. Fitch |
| l'hon. M ^{me} Shephard | l'hon. M. Wetmore | M. Fairgrieve |
| M. Austin | l'hon. M ^{me} M. Wilson | M. Crossman |
| l'hon. M ^{me} S. Wilson | l'hon. M. Carr | |
| l'hon. M. Flemming | l'hon. M. Holland | |

CONTRE : 25

| | | |
|------------------------|---------------------------|------------------------|
| M. Arseneault | M. Bourque | M. K. Chiasson |
| M. Melanson | M ^{me} Landry | M. Horsman |
| M. Landry | M ^{me} Thériault | M. Lowe |
| M ^{me} Rogers | M. LePage | M. McKee |
| M. Harvey | M. C. Chiasson | M. D'Amours |
| M ^{me} Harris | M ^{me} LeBlanc | M ^{me} Conroy |
| M. Kenny | M. Arseneau | M. DeSaulniers |
| M. Coon | M. Gallant | |
| M ^{me} Mitton | M. LeBlanc | |

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 36, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

| | | |
|------------------------|---------------------------|------------------------|
| M. Arseneault | M. Bourque | M. K. Chiasson |
| M. Melanson | M ^{me} Landry | M. Horsman |
| M. Landry | M ^{me} Thériault | M. Lowe |
| M ^{me} Rogers | M. LePage | M. McKee |
| M. Harvey | M. C. Chiasson | M. D'Amours |
| M ^{me} Harris | M ^{me} LeBlanc | M ^{me} Conroy |
| M. Kenny | M. Arseneau | M. DeSaulniers |
| M. Coon | M. Gallant | |
| M ^{me} Mitton | M. LeBlanc | |

 CONTRE : 21

| | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| l'hon. M. Holder | l'hon. M ^{me} Anderson-Mason | l'hon. M. Holland |
| M. Savoie | l'hon. M. Gauvin | l'hon. M. Urquhart |
| l'hon. M. Higgs | l'hon. M. Stewart | l'hon. M. Oliver |
| l'hon. M. Steeves | l'hon. M. Cardy | M. Northrup |
| l'hon. M ^{me} Shephard | l'hon. M. Wetmore | M. Fitch |
| l'hon. M ^{me} S. Wilson | l'hon. M ^{me} M. Wilson | M. Fairgrieve |
| l'hon. M. Flemming | l'hon. M. Carr | M. Crossman |

Conformément à l'avis de motion 8, M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} Thériault, propose ce qui suit :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : « Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire. » ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : « Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. » ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Flemming, appuyé par l'hon. M. Cardy, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 8 soit amendée comme suit :

par la suppression du point final dans le paragraphe de la résolution et son remplacement par ce qui suit :

« lorsqu'il sera approprié de le faire sur le plan clinique afin de répondre entièrement aux besoins des collectivités. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 8 amendée, dont voici le texte :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit :
Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : « Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. » ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick lorsqu'il sera approprié de le faire sur le plan clinique afin de répondre entièrement aux besoins des collectivités.

La motion 8 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 47, M. Melanson, le comotionnaire, au nom de M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a annoncé l'annulation des programmes des droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne instaurés par le gouvernement précédent ;

attendu que l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, nos conseils étudiants postsecondaires et les administrations universitaires ont condamné la décision, invoquant des préoccupations portant que cela réduira l'accès aux études postsecondaires ;

attendu que les étudiants ont qualifié la décision de situation perdant-perdant ;

attendu que, en raison de la décision régressive prise par le gouvernement, des milliers d'étudiants qui auraient pu poursuivre des études postsecondaires ne pourront pas se le permettre ;

attendu que de nombreux étudiants qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires devront se trouver des emplois à temps partiel et des emplois d'été pour payer leurs droits de scolarité et autres dépenses d'études ;

attendu que le gouvernement actuel a réduit davantage la possibilité pour les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en faisant des compressions au programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED), ce qui entraînera une diminution considérable du nombre d'emplois d'été pour les étudiants ;

attendu que la mesure aura des répercussions négatives cumulatives sur l'accès aux études postsecondaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le financement du programme SEED au même niveau que 2018 afin que bon nombre des étudiants qui comptent sur un emploi d'été pour payer leurs études postsecondaires soient en mesure de le faire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par l'hon. M^{me} M. Wilson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la résolution de la motion 47 soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à augmenter le financement du programme SEED, lorsqu'il sera approprié de le faire et que la situation financière le permettra. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.